



## COMMUNE DE BATS

## DELIBERATION N° 2025/08

### SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 09/04/2025

**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Karine LESPIAU et Marc DABESCAT

**Absent excusé** : Gaëlle MARTIN, Joël VIDOT et Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Karine LESPIAU

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

**Objet** : Vote du budget primitif 2025 de la COMMUNE de BATS

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 comme suit :

#### SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : **205 903,95 €**

Recettes : **205 903,95 €**

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **454 524,69 €**

Recettes : **454 524,69 €**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey - 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.*

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Marc DUPOUY

La secrétaire de Séance  
Karine LESPIAU

